

Inscriptions à l'école

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE

Pour faire une demande d'inscription scolaire, vous devez remplir un dossier et le déposer à la mairie. Les inscriptions pour la rentrée 2026 sont ouvertes.

[Télécharger le dossier d'inscription](#)



**Besoin de renseignements ?
Contactez-nous.**

Par téléphone :

05.56.67.06.15

Via le formulaire de contact :

[Nous écrire](#)

INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS AUX ÉCOLES POUR LA RENTRÉE 2026

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école doivent, dès à présent, engager des démarches.

Entrée en petite section maternelle

Etape 1 : inscription

Pour inscrire votre enfant né en 2023 :

- Compléter le dossier d'inscription téléchargeable sur <https://www.mairie-beautiran.fr/vivre/jeunesse/inscription-aux-ecoles/> ou le retirer à l'accueil de la mairie
- Se présenter à la mairie avec le dossier complété ainsi que les pièces à fournir

Etape 2 : admission

Prendre rendez-vous avec la directrice du groupe scolaire, Michèle Périz

- par courriel : michele.periz@ac-bordeaux.fr
- par téléphone : 06.14.69.00.15

Les rendez-vous individuels d'admission auront lieu à partir du lundi 9 mars 2026. Il faudra vous munir du récépissé d'inscription délivré par la mairie, de l'original du livret de famille et du carnet de santé (ou photocopies des pages de vaccinations à jour).

Etape 3 : réunion d'information à l'attention des parents (sans les enfants) le lundi 8 juin, à 18 h, à l'école

Etape 4 : accueil du 9 au 30 juin, en début d'après-midi, des

nouveaux élèves accompagnés **d'un** de leurs parents, par l'enseignante de PS avec visite de la classe et de l'école (durée : 45 min environ). La réservation des créneaux de visite se fera lors du rendez-vous d'admission avec la directrice.

Entrée au CP

Depuis cette année, le passage de la grande section (GS) maternelle au CP est automatique Il n'y a plus de dossier d'inscription à compléter.

Dérogation scolaire

Pour une demande dérogation, cliquer [ici](#)

Dérogation scolaire

INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS AUX ÉCOLES POUR LA RENTRÉE 2023

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école élémentaire ou à l'école maternelle doivent, dès à présent, engager des démarches.

École maternelle

Etape 1 : Inscriptions

Pour inscrire votre enfant né en 2020 :

- * Compléter le dossier d'inscription ([télécharger le dossier](#)) ou le retirer à l'accueil de la mairie
- * Se présenter à la mairie avec le dossier complété, le livret de famille, le carnet de santé et un justificatif de domicile

Etape 2 : Admissions

Pour l'admission, se présenter à l'école maternelle, les jeudis 9 et 16 mars, de 13 h à 17 h 30, avec la fiche d'inscription délivrée par la mairie, le livret de famille et le carnet de santé.

En cas d'impossibilité pour ces dates, téléphoner à Nathalie Ducourneau, directrice de l'école maternelle, **à partir de 14 h, pour une prise de rendez-vous au 05 56 67 33 71.**

Entrée au CP

Etape 1 : Inscriptions

- * Compléter le dossier d'inscription ([télécharger le dossier](#)) ou le retirer à l'accueil de la mairie

*** Se présenter le plus tôt possible**, à la mairie, avec le dossier complété et les pièces suivantes :

- le livret de famille ou une copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois
- un justificatif de domicile
- le carnet de santé ou un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge

Pour l'entrée à l'école élémentaire, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est : le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Les

vaccinations contre la variole, la rubéole et la coqueluche ne sont pas obligatoires.

Etape 2 : Admissions

L'admission à l'école élémentaire se fera **uniquement sur rendez-vous auprès de la directrice, Michèle Libournet, et par courriel : michele.periz@ac-bordeaux.fr.**

Les rendez-vous débuteront **à partir du lundi 13 mars.**

Il faudra venir **seulement** avec la feuille d'inscription délivrée par la mairie (la fiche de renseignements tamponnée par la mairie).

INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS AUX ÉCOLES POUR LA RENTRÉE 2023

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école élémentaire ou à l'école maternelle doivent, dès à présent, engager des démarches.

École maternelle

Etape 1 : Inscriptions

Pour inscrire votre enfant né en 2020 :

- * Compléter le dossier d'inscription ([télécharger le dossier](#)) ou le retirer à l'accueil de la mairie
- * Se présenter à la mairie avec le dossier complété, le livret de famille, le carnet de santé et un justificatif de domicile

Etape 2 : Admissions

Pour l'admission, se présenter à l'école maternelle, les jeudis 9 et 16 mars, de 13 h à 17 h 30, avec la fiche

d'inscription délivrée par la mairie, le livret de famille et le carnet de santé.

En cas d'impossibilité pour ces dates, téléphoner à Nathalie Ducourneau, directrice de l'école maternelle, **à partir de 14 h, pour une prise de rendez-vous au 05 56 67 33 71.**

Entrée au CP

Etape 1 : Inscriptions

- * Compléter le dossier d'inscription ([télécharger le dossier](#)) ou le retirer à l'accueil de la mairie
- * Se présenter **le plus tôt possible**, à la mairie, avec le dossier complété et les pièces suivantes :
 - le livret de famille ou une copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois
 - un justificatif de domicile
 - le carnet de santé ou un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge

Pour l'entrée à l'école élémentaire, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est : le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Les vaccinations contre la variole, la rubéole et la coqueluche ne sont pas obligatoires.

Etape 2 : Admissions

L'admission à l'école élémentaire se fera **uniquement sur rendez-vous auprès de la directrice, Michèle Libournet, et par courriel : michele.periz@ac-bordeaux.fr.**

Les rendez-vous débuteront **à partir du lundi 13 mars.**

Il faudra venir **seulement** avec la feuille d'inscription délivrée par la mairie (la fiche de renseignements tamponnée par la mairie).

Dérogation scolaire

Pour une demande dérogation, cliquer [ici](#)

[Portail famille](#)

[Restauration municipale](#)